



Moments fondateurs

Histoire du Canada et de son Parlement



PARLEMENT | PARLIAMENT
CANADA



Image : Bibliothèque et Archives Canada, e011153912

Tous les documents présentés dans cette publication sont une gracieuseté de Bibliothèque et Archives Canada. Ils font partie de l'exposition « Textes fondateurs : Les mots qui ont façonné le Canada » présentée à la Bibliothèque du Parlement en 2017. Pour en savoir plus, rendez-vous à parl.gc.ca/vis.

Moments fondateurs

Histoire du Canada et de son Parlement

Quand les premiers habitants sont-ils arrivés au Canada? Quel est le nom de la première constitution canadienne? Et comment le pays a-t-il changé depuis 1867?

Découvrez certains événements qui ont façonné le Canada et son Parlement, de la préhistoire à aujourd'hui.

Les origines du Canada

Préhistoire – 1599 Page 2

Les puissances coloniales

1600 – 1836 Page 4

La création du Dominion

1837 – 1867 Page 6

L'expansion et la résistance

1868 – 1905 Page 8

Vers l'indépendance

1906 – 1945 Page 10

Les droits de la personne et l'identité canadienne

1946 – 1981 Page 12

Un Canada indépendant

1982 – 1999 Page 14

Le Canada au XXI^e siècle

2000 – aujourd'hui Page 16



Les origines du Canada

Préhistoire – 1599

Le territoire qui forme le Canada actuel est habité depuis des milliers d'années. Il reste peu de traces des premiers habitants, mais on sait qu'il s'agissait d'ancêtres des peuples autochtones modernes et qu'ils ont fini par s'établir sur tout le territoire d'un océan à l'autre. Selon les estimations, le Canada comptait entre 350 000 et 500 000 habitants à la fin du XVI^e siècle. Ses communautés autochtones étaient organisées et gouvernées de diverses façons.

Les origines

Il y a au moins 14 000 ans, des hommes migrent de la Sibérie vers le territoire qu'occupera le Canada. Ils utilisent un passage pour traverser la mer de Béring, à une période où le niveau de l'eau est bas.

Vers 1000

Les Vikings sont les premiers Européens à atteindre l'Amérique du Nord. Après quelques années, ils abandonnent leur colonie de l'endroit qui deviendra L'Anse aux Meadows, à Terre-Neuve-et-Labrador.

Vers 1350

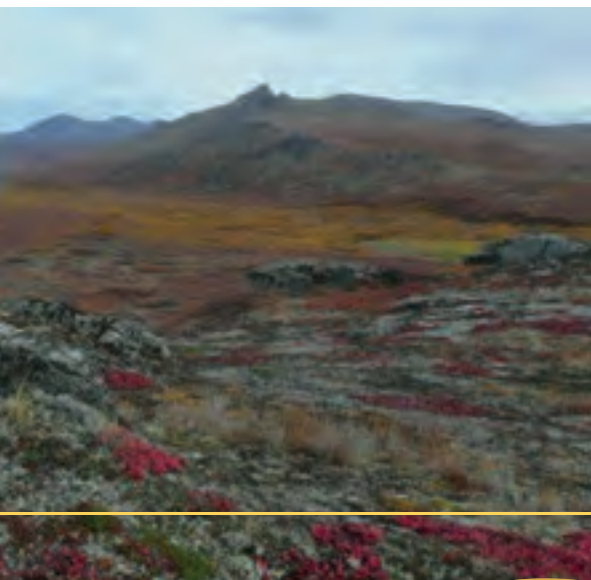
La Confédération Haudenosaunee est créée. Ce groupe de cinq (et plus tard six) Premières Nations sera encore actif au XXI^e siècle, ce qui en fera la plus ancienne démocratie en Amérique du Nord.

1497

Jean Cabot débarque dans l'est du Canada et revendique le territoire au nom de l'Angleterre, pavant ainsi la voie à la colonisation britannique.

1534

Jacques Cartier revendique la péninsule de la Gaspésie au nom de la France, ce qui mènera à la fondation de la Nouvelle-France et à l'affrontement des puissances coloniales.



En vedette : Deux démocraties

Malgré leurs origines distinctes, le Parlement et la Confédération Haudenosaunee ont certaines caractéristiques en commun.

À l'instar du Canada, la Confédération est régie par une constitution – la Grande Loi de la Paix. Elle est dirigée par un Grand Conseil composé d'aînés et de jeunes, qui s'apparente au Sénat et à la Chambre des communes du Canada.

Les chefs siégeant au Grand Conseil sont supervisés par les mères de clan qui, sans participer à la vie politique, veillent au respect de la constitution. Les mères de clan nomment les chefs et peuvent les destituer en cas d'inconduite. Ces pouvoirs sont semblables à ceux du monarque du Canada.

Images : Bibliothèque et Archives Canada, e008439069; National Park Service; Newfoundland and Labrador Tourism / Barrett & MacKay Photo; Bibliothèque et Archives Canada, collection Théophile Hamel, c011226k; Giustino Menescardi / Wikimedia Commons; Bibliothèque et Archives Canada, fonds de la Bibliothèque du Parlement, e011068418

Les puissances coloniales

1600 – 1836

Au début du XVII^e siècle, la France et la Grande-Bretagne établissent des colonies permanentes sur le territoire. Les tensions que ces établissements créeront entre ces deux puissances coloniales ainsi qu'entre elles et les peuples autochtones culmineront au cours de la guerre de Sept Ans (1756-1763). La fin de la guerre ne met pas un terme à la turbulence de la période coloniale : les affrontements entre Européens et Autochtones se poursuivent et les États-Unis deviennent un nouveau rival puissant.

1608

Samuel de Champlain construit une « habitation » – moitié fort moitié maison – autour de laquelle se développera ultérieurement la ville de Québec. Il s'agit du premier établissement européen permanent sur le territoire.

1755

La tension monte entre la Grande-Bretagne et la France, et le gouvernement britannique commence à déporter les Acadiens des provinces maritimes. Des milliers d'Acadiens meurent pendant les huit années de la déportation.

1759

L'armée britannique défait la France lors de la bataille des Plaines d'Abraham. Les Français sont alors forcés de livrer Québec, capitale de la colonie.

1763

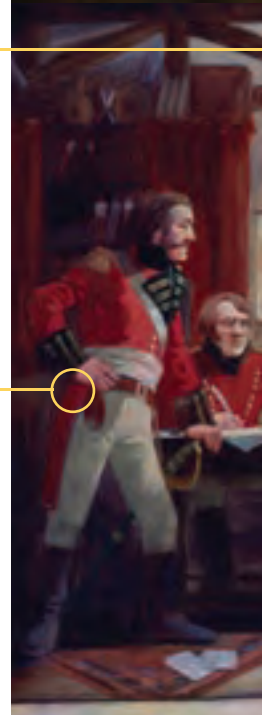
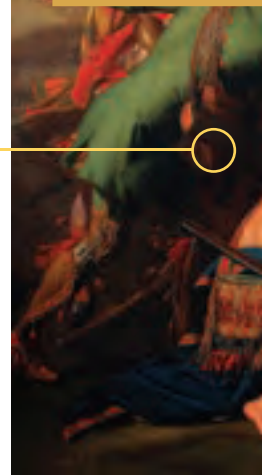
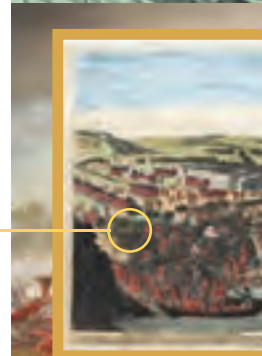
La France capitule, mais le conflit reprend quelques mois plus tard, lorsqu'un groupe de Premières Nations entre en guerre contre le nouveau gouvernement britannique. À la fin de 1763, le roi George III signe la Proclamation royale, qui jette les bases des droits des Autochtones en Amérique du Nord.

1775

Au début de la Révolution américaine, les forces rebelles attaquent des cibles britanniques au Québec. Au cours des années suivantes, environ 40 000 Américains fidèles à la Couronne immigrent au Canada.

1812

Les États-Unis, qui ont déclaré la guerre au Royaume-Uni, lancent de nombreuses attaques au Canada. Une alliance des forces britanniques, canadiennes et autochtones combat au cours de la guerre de 1812.



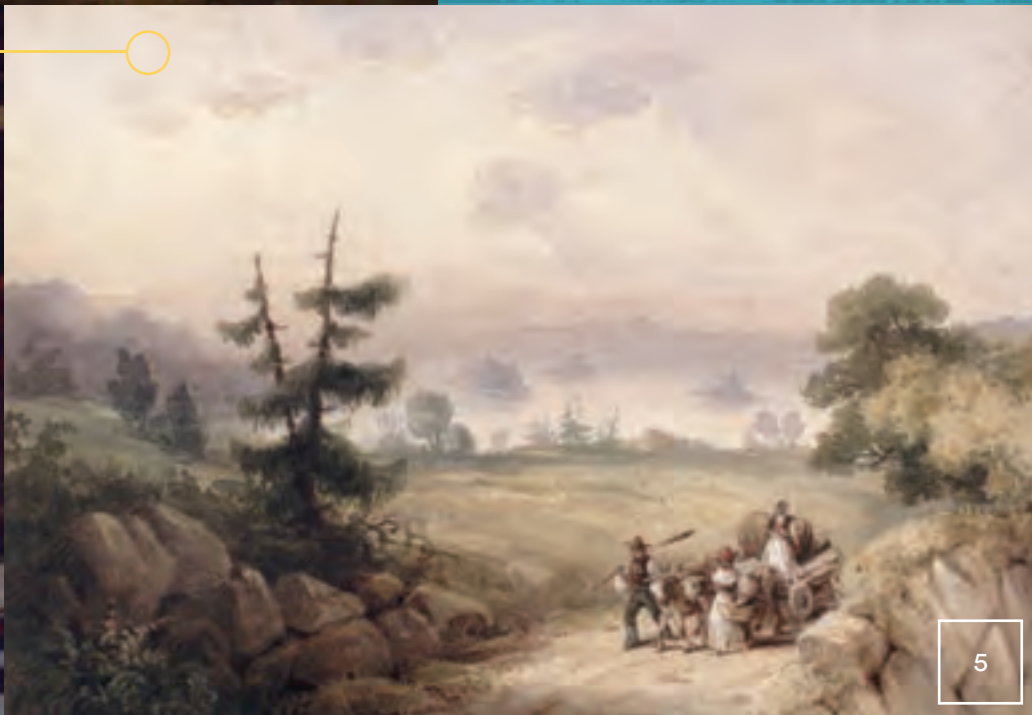


En vedette : La Proclamation royale de 1763

La Proclamation royale de 1763 est un document fondamental de l'histoire du Canada. Elle prévoit notamment que les peuples autochtones ont droit à toutes les terres n'ayant pas été vendues ou cédées à la Couronne. Le document devient le fondement du droit canadien des traités.

La Proclamation royale est citée dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui garantit la protection des « droits ou libertés reconnus par la proclamation royale du 7 octobre 1763 ».

Les principes de la Proclamation royale sont inscrits dans notre constitution et guideront le droit canadien au XXI^e siècle.



La création du Dominion

1837 – 1867

L'Amérique du Nord britannique allait connaître de nouveaux problèmes au cours du XIX^e siècle. Alors que les liens entre le Royaume-Uni et ses colonies s'affaiblissent, les États-Unis deviennent de plus en plus riches et puissants. Bien des gens commencent à craindre l'annexion. Dans ce contexte, l'idée de la Confédération – l'unification des colonies en un seul pays – commence à germer.

1837

Le Haut-Canada et le Bas-Canada (aujourd'hui l'Ontario et le Québec) sont secoués par les rébellions contre le gouvernement britannique.

1841

Par souci de stabilité, le Haut-Canada et le Bas-Canada fusionnent en une seule colonie, la province du Canada.

1864

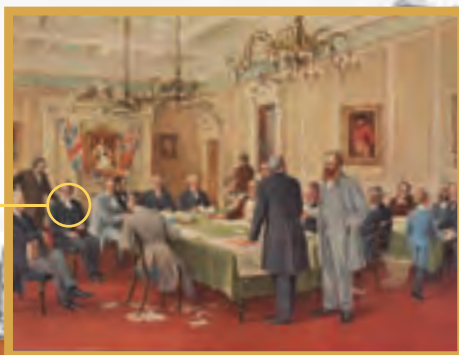
Au moment où s'aggravent les problèmes économiques et politiques, les dirigeants de la province du Canada, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve se réunissent pour discuter de la création de la Confédération. L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve rejettent l'idée, mais les autres colonies s'entendent sur un ensemble de règles qui régiront le nouveau pays.

1866

Les dirigeants coloniaux se rencontrent une dernière fois à Londres pour rédiger le projet de loi qui deviendra l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB).

1867

L'AANB entre en vigueur le 1^{er} juillet et le Canada voit le jour. Le pays est alors composé de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Quatre mois plus tard, soit le 6 novembre, le Parlement siègera pour la première fois.



En vedette : L'Acte de l'Amérique du Nord britannique

En 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique crée le Canada. Il s'agit de la première constitution du pays, dont découlent de nombreuses règles et traditions qui régiront encore le Canada au XXI^e siècle.

L'AANB précise que le Canada sera une monarchie constitutionnelle ayant comme chef d'État le roi ou la reine. Elle crée en outre la charge de gouverneur général et le Parlement fédéral, y compris le Sénat et la Chambre des communes. L'AANB divise aussi les pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces.

La Constitution change et évolue après la Confédération, mais l'AANB en demeure l'un des principaux éléments. On l'appellera plus tard *Loi constitutionnelle de 1867*.

L'expansion et la résistance

1868 – 1905

Dans les années qui suivent la création de la Confédération, le Canada connaît une très forte croissance. En 35 ans, cinq provinces et deux territoires s'y ajouteront, le plus souvent de façon pacifique. En 1869, la résistance de la rivière Rouge est la première crise à laquelle fait face le nouveau Parlement fédéral.

1869

Le Canada acquiert auprès de la Compagnie de la Baie d'Hudson les droits sur le vaste territoire de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest, provoquant ainsi la résistance des habitants de la colonie de la rivière Rouge (qui deviendra plus tard Winnipeg).

1870

La résistance se termine par la création du Manitoba. Plus tard au cours de l'année, les Territoires du Nord-Ouest font officiellement partie du Canada.

1871

La Colombie-Britannique entre dans la Confédération à condition que le gouvernement construise un chemin de fer pour relier la nouvelle province au reste du pays. La construction du chemin de fer Canadien Pacifique s'achèvera en 1885.

1873

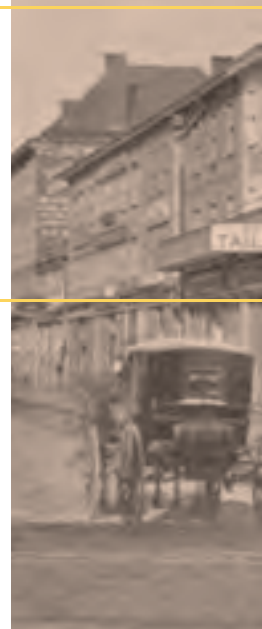
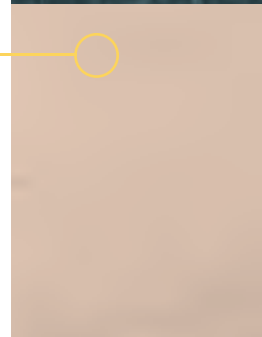
Lourdement endettée, l'Île-du-Prince-Édouard vote en faveur de son adhésion à la Confédération.

1898

Le territoire du Yukon est créé après que la ruée vers l'or eut entraîné l'afflux de milliers de personnes dans le Nord, dans la région du Klondike.

1905

À la suite d'une explosion démographique dans l'ouest du Canada, certains secteurs des Territoires du Nord-Ouest forment deux nouvelles provinces, l'Alberta et la Saskatchewan.





En vedette : La proclamation des Territoires du Nord-Ouest

Le transfert de la Terre de Rupert au Canada s'avère une décision impopulaire dans la colonie de la rivière Rouge. La population locale, essentiellement métisse, francophone et catholique, craint de perdre ses terres, ses droits et sa culture sous le nouveau gouvernement. En octobre 1869, le lieutenant-gouverneur William McDougall se rend sur place pour tenter d'étouffer la résistance grandissante.

Après avoir été refoulé par les chefs métis, McDougall publie une proclamation de l'autorité canadienne. La tension monte et la situation dégénère en un conflit armé qui durera des mois. La création du Manitoba, cinquième province du Canada, fait partie de l'héritage complexe de la résistance.



Vers l'indépendance

1906 – 1945

Au début du XX^e siècle, le Canada change rapidement. La population et l'économie sont en croissance, la question du droit des femmes prend de l'importance et la Première Guerre mondiale touche la population partout au pays. Cette guerre est dévastatrice, mais elle a un effet durable sur le Canada : à partir des années 1920, le pays réclame une plus grande indépendance par rapport au Royaume-Uni.

1914

Le 4 août, le Canada est entraîné dans la Première Guerre mondiale en tant que membre de l'Empire britannique. Malgré de très lourdes pertes, la guerre aurait suscité chez de nombreux Canadiens un nouveau sentiment d'identité et de fierté nationales.

1918

Les Canadiennes obtiennent le droit de vote aux élections fédérales. La première femme députée, Agnes Macphail, est élue en 1921.

1926

Au terme d'une réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, le rapport Balfour déclare que le Royaume-Uni et ses dominions (dont le Canada) sont autonomes et égaux.

1929

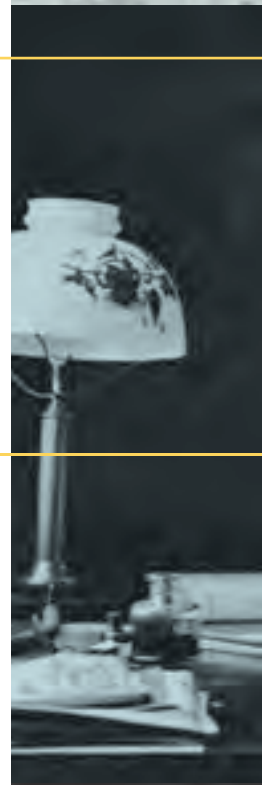
Un groupe de cinq femmes conteste avec succès la définition du terme « personnes » dans la Constitution, en faisant valoir qu'elle s'applique autant aux femmes qu'aux hommes. L'affaire « personne » ouvre la voie à l'entrée des femmes au Sénat.

1931

Le Statut de Westminster confère officiellement au Canada (et à six autres dominions) le droit à l'indépendance pleine et entière par rapport au Royaume-Uni.

1939

À la suite d'un vote au Parlement, le Canada déclare la guerre à l'Allemagne le 10 septembre – il s'agit de sa première déclaration de guerre en toute indépendance.





[22 Geo. 5.] Statut de Westminster, 1931.

[Ch. 4.]

En vedette : Le Statut de Westminster

Avant 1931, le Parlement du Canada peut adopter des lois sur les questions nationales, mais il n'a aucun véritable pouvoir de décision en matière de politique étrangère. Quand le Royaume-Uni entre en guerre, le Canada y participe par le fait même. Quand il faut signer des traités, c'est Londres qui le fait.

La situation change avec l'adoption du *Statut de Westminster*, qui renforce grandement l'indépendance du Canada. N'arrivant pas à s'entendre sur un mécanisme pour modifier la Constitution, les gouvernements fédéral et provinciaux choisissent de laisser ce pouvoir au Parlement britannique. Mais, dans tous les autres domaines, le Canada est libre de prendre lui-même ses décisions sur la scène mondiale.

Images : Bibliothèque et Archives Canada, a001353; Bibliothèque et Archives Canada, a003764; Glenbow Archives (ND-3-626); Bibliothèque et Archives Canada, c000964; Claude P. Dettloff / Archives de la ville de Vancouver; Aitken Ltd. / Bibliothèque et Archives Canada, c001690; Glenbow Archives (NA-1641-1)



Les droits de la personne et l'identité canadienne

1946 – 1981

Au milieu du XX^e siècle, le Canada s'éloigne davantage de ses racines britanniques et commence à affirmer sa propre identité nationale. Le Parlement adopte une série de lois créant les symboles officiels que nous connaissons aujourd'hui, par exemple l'unifolié et l'hymne national. Il adopte aussi la *Charte canadienne des droits et libertés*, première loi fédérale reconnaissant la liberté et l'égalité de tous les Canadiens.

1947

La citoyenneté canadienne est créée. Auparavant, tous les Canadiens étaient des sujets britanniques.

1949

Après des années de débats, Terre-Neuve vote en faveur de son entrée dans la Confédération et devient la dixième province canadienne.

Cette même année, les recours en appel auprès de Londres sont abolis, ce qui fait de la Cour suprême du Canada le plus haut tribunal du pays.

1960

Le Parlement modifie la *Loi électorale* afin d'accorder le droit de vote inconditionnel aux Autochtones et adopte la *Déclaration canadienne des droits*.

1965

Un comité parlementaire choisit l'unifolié comme drapeau national du Canada, en remplacement de l'Union Jack et du Red Ensign.

1969

La *Loi sur les langues officielles* confère au français et à l'anglais le statut de langues officielles du Canada.

1980

L'« Ô Canada! » devient l'hymne national du Canada.



En vedette : La Déclaration canadienne des droits

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les droits de la personne deviennent un enjeu d'importance au Canada et à l'étranger. Dans le but d'éviter que les abus commis pendant la guerre se reproduisent, entre autres motifs, le gouvernement fédéral adopte la *Déclaration des droits*, jalon important de la législation sur les droits de la personne.

Les effets de la Déclaration sont limités puisque le document n'est jamais approuvé par les gouvernements provinciaux et qu'il s'applique uniquement aux lois fédérales. Néanmoins, la Déclaration ouvrira la voie à la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui inscrit les droits de la personne dans la Constitution en 1982.



Images : Bibliothèque et Archives Canada, fonds du ministère de la Défense nationale, a171228; Chris Lund / Office national du film du Canada, Photothèque / Bibliothèque et Archives Canada, a197418; Nick Nickels / Bibliothèque et Archives Canada, a123915; Duncan Cameron / Bibliothèque et Archives Canada, a142624; Musées de la civilisation, bibliothèque du Séminaire de Québec, SQ047145; Frank Grant / Toronto Star



Un Canada indépendant

1982 – 1999

Cent quinze ans après la création de la Confédération, le Canada obtient l'indépendance complète au moment de la signature de la *Loi constitutionnelle de 1982* au Parlement. Le « rapatriement » de la Constitution met un terme à plus de 50 années de tentatives infructueuses des dirigeants canadiens pour trouver un mécanisme permettant au Canada de modifier la Constitution.

1982

La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît la pleine indépendance du Canada par rapport au Royaume-Uni, y compris le pouvoir de modifier la Constitution. La Loi comprend aussi la *Charte canadienne des droits et libertés*.

1987

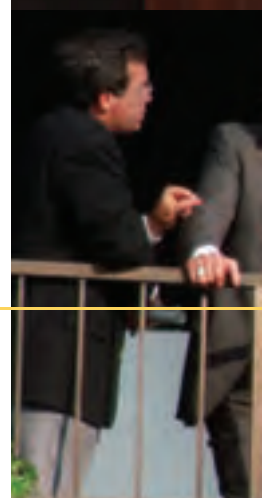
Le gouvernement fédéral propose l'Accord du lac Meech, qui prévoit une série de modifications constitutionnelles visant à obtenir l'adhésion du Québec. L'Accord, qui suscite la controverse, n'est pas adopté par les provinces.

1992

Les gouvernements fédéral et provinciaux tentent à nouveau d'apporter des changements constitutionnels au moyen de l'Accord de Charlottetown. Cette fois, les gouvernements parviennent à s'entendre, mais l'Accord est rejeté à l'issue d'un référendum national.

1999

Le territoire du Nunavut est créé après des années de négociations sur les revendications territoriales des Inuits dans l'est de l'Arctique.





En vedette : La proclamation de la Loi constitutionnelle de 1982

La *Loi constitutionnelle de 1982* est la dernière étape menant à l'indépendance. Son adoption fait suite à plus d'une année de négociations entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ces négociations, suscitées en partie par le référendum tenu au Québec en 1980, sont source de grandes dissensions. Le Québec refuse de signer l'entente.

En mars 1982, avec l'appui de toutes les autres provinces, le Parlement britannique transfère officiellement au Canada tous les pouvoirs législatifs. Le mois suivant, la reine Elizabeth II se rend à Ottawa afin de donner force de loi à ces dispositions au Canada. Le 7 avril, la proclamation de la *Loi constitutionnelle de 1982* est signée à l'extérieur des édifices du Parlement, devant plus de 300 000 personnes.

Le Canada au XXI^e siècle

2000 – aujourd'hui

Le XXI^e siècle comporte de nouveaux défis et de nouvelles possibilités pour le Canada et son Parlement, alors que le pays et son assemblée législative poursuivent leur essor et s'adaptent au monde en évolution. L'immigration, les affaires autochtones et l'environnement sont des questions dominantes au début du siècle.

2001

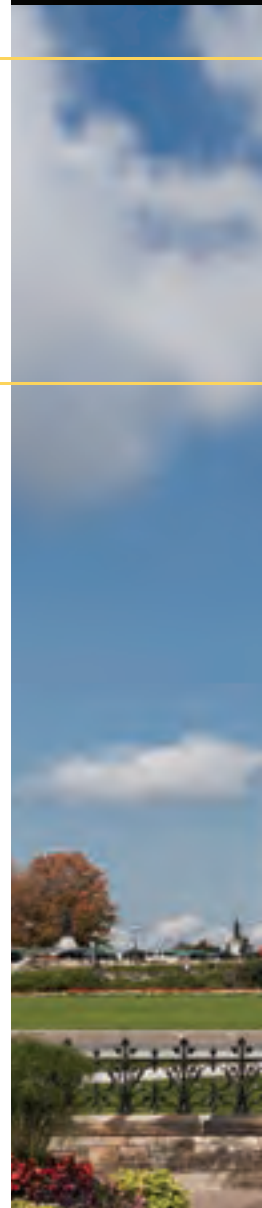
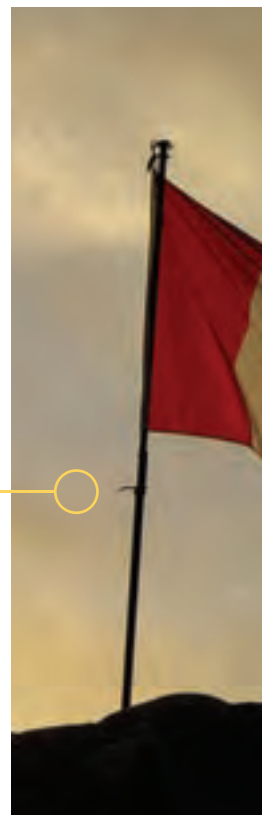
Le Canada se joint aux forces armées internationales pour réagir aux attaques du 11 septembre. La mission, qui durera jusqu'en 2014, sera la plus importante depuis la Deuxième Guerre mondiale.

2008

La Commission de vérité et réconciliation est créée pour se pencher sur les séquelles des pensionnats indiens au Canada.

2018

L'édifice du Centre du Parlement fermera ses portes pendant les travaux de restauration, qui dureront 10 ans. Le Sénat et la Chambre des communes seront logés à un autre endroit pour la première fois en près de 100 ans.





Images : Caporal-chef Ken Fenner / Défense nationale et les Forces armées canadiennes / KA2005-R106-0185d; Martin Lipman / Bibliothèque du Parlement; Bibliothèque du Parlement



PARLEMENT | PARLIAMENT
CANADA

Pour en savoir plus

Consultez le site parl.gc.ca pour en savoir plus sur l'histoire et les rouages du Parlement ainsi que sur les œuvres d'art qui ornent ses édifices.



parljeunes



parljeunes



parlcanada

Pour communiquer avec nous :

Service d'information
Parlement du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

info@parl.gc.ca
Sans frais (Canada) : 1-866-599-4999
Téléphone : 613-992-4793
ATS : 613-995-2266

Produit par



BIBLIOTHÈQUE du PARLEMENT
LIBRARY of PARLIAMENT